

## Accès au droit

### Les Sages et les droits de plaidoirie 18015

Le jour même où un décret fixait à 13 au lieu de 8,84 euros le montant du droit de plaidoirie, le Conseil constitutionnel jugeait conforme à la Constitution les dispositions du 1<sup>o</sup> du paragraphe I de l'article 74 de la loi du 29 décembre 2010, selon lesquelles l'aide juridictionnelle concerne tous les frais afférents aux instances, procédures ou actes pour lesquels elle a été accordée, « à la seule exception des droits de plaidoirie ». Le requérant invoquait la méconnaissance du droit au recours juridictionnel effectif et, en conséquence, le principe d'égalité devant la justice et le principe de prévisibilité de la loi.

Or, selon les Sages, « (...) l'aide juridictionnelle allouée par l'État peut être demandée par tout justiciable et lui est accordée s'il satisfait aux conditions de son attribution ; (...) les dispositions contestées qui excluent les droits de plaidoirie du champ de cette aide ne méconnaissent pas, eu égard à leur faible montant, le droit au recours effectif devant une juridiction ; (...) en tout état de cause, il appartient au pouvoir réglementaire, compétent pour fixer le montant de ces droits, de le faire dans une mesure compatible avec l'exigence constitutionnelle rappelée ci-dessus ».

Cons. const., 25 nov. 2011, n° 2011-198

## Nomination

### Hervé Delannoy, un nouveau président de l'AFJE dans les méandres du rapport Prada 17948



Lors de son assemblée générale annuelle le 21 novembre, l'association française des juristes d'entreprise a élu Hervé Delannoy au poste de président. Celui-ci succède à Jean-Charles Savouré nommé président d'honneur de l'association. Hervé Delannoy, directeur juridique du groupe Rallye (holding de Casino

et Go Sport) devrait axer son mandat autour de deux points principaux : la promotion du droit continental, pour lequel il est particulièrement investi, et la recherche d'un consensus sur la question centrale de la confidentialité des consultations émise par les juristes d'entreprise.

Si Jean-Charles Savouré, dénonçant dans son discours à propos du rapport Prada les attitudes « corporatistes » de certaines professions – comprendre les avocats –, a comparé l'avocat en entreprise à la tapisserie de Pénélope, qui se fait le jour et se défait la nuit, Laurent Vallée, directeur des Affaires civiles et du Sceau, s'est voulu rassurant et concis. « Trois points sont particulièrement délicats », a-t-il

admis : l'étendue du secret du futur avocat en entreprise (ou la question de la déontologie allégée), la passerelle (ou le nombre d'années à partir desquelles un juriste d'entreprise peut revendiquer le titre d'avocat) et, enfin, l'équilibre nécessaire entre les avantages de confidentialité offerts à cet avocat en entreprise et le respect des missions des autorités de contrôle et de régulations.

Le garde des Sceaux a reçu les représentants de l'AFJE le 30 novembre, mais son absence à cette assemblée générale était en soi le signe que le rapport Prada ne devrait pas se transformer en texte de loi avant les échéances présidentielles.

## Les indiscrets de la Gazette

18002  
À la veille de la confirmation de l'élection de Christiane Féral-Schuhl, qui prendra ses fonctions de bâtonnier début janvier, les élections au bâtonnat de Paris 2012 se préparent activement. Si Vincent Canu a jeté l'éponge et Marie-Aimée Peyron, vice-présidente du CNB, réserve encore sa réponse, on sait que trois duos sont déjà dans les *starting-blocks*.

Pierre-Olivier Sur a décidé, après une année de réflexion, de retourner dans l'arène et sera cette fois secondé par Laurent Martinet, associé chez JonesDay.

Jean-Bernard Thomas, président de l'ACE Paris et époux de Janine Bariani, candidate malheureuse en 2006, se présente pour sa part au côté de Caroline Toby, associée de Francis Szpiner.

Enfin, les premiers sur la piste de départ, Olivier Sicard, secrétaire général du CNB, et Sabine du Granrut confirment leur candidature.

\* \*  
\*

Robert Badinter va lancer dans les jours qui viennent Corpus consultants. Cette structure se présente comme un cabinet de consultations juridiques nouvelle génération, avec treize professeurs de droit, tous agrégés, soit en droit privé soit en droit public.

Il sera animé par Thomas Clay, associé gérant, spécialiste en arbitrage et comptera, parmi ses membres, Alexis Constantin (directeur général délégué et spécialiste de droit des sociétés), Judith Rochfeld, Etienne Pataut ou Martin Collet.